



Madame, Monsieur, chères adhérentes, chers adhérents,

Permettez moi tout d'abord au nom du conseil d'administration et en mon nom de vous souhaiter une bonne et heureuse année :

PACE È SALUTE !

La santé c'est sans doute cette année ce qui nous semble être le souhait prioritaire en espérant que cette pandémie prenne fin et que la vie reprenne son cours normal.

La santé c'est aussi le sens de notre combat contre les centrales thermiques à fioul avec ces émissions mortifères de micro particules qui engendrent par la pollution de l'air, des cancers, des maladies cardio-vasculaires et respiratoires et qui sont responsables chaque année en France de la mort de 48000 personnes.

En dépit des déclarations du président de la république, lors de son passage à COZZANO dans le cadre du grand débat national, qui avait affirmé que la future centrale du RICANTO fonctionnerait au gaz naturel, il apparait clairement aujourd'hui que le gouvernement français n'aura pas respecté ses engagements.

En effet, une source d'information vient de nous faire savoir que l'appel d'offre qui avait été lancé concernant l'alimentation de la Corse en Gaz naturel va être déclaré infructueux notamment sous la pression du patron de la **Commission de Régulation de l'Énergie (CRE)**. En effet, l'entreprise TEREGA - dont on ne peut nier l'envergure et les compétences en matière d'acheminement du gaz naturel puisque très largement implantée sur tout le territoire sud-ouest de la France - et qui avait soumissionné très tôt à l'appel d'offre et investi d'ores et déjà des moyens considérables en études, se serait vue contrainte d'abandonner toute idée de réaliser le projet du fait que les instances de la C.R.E l'aurait informée que l'appel à projet serait de toutes façons déclaré infructueux.

Le gouvernement aura donc usé de manœuvres dilatoires pour mettre les Corses devant le fait accompli de son renoncement au gaz naturel, tandis qu'EDF, pour sa part, se prépare à faire fonctionner la future centrale du Ricanto au **fioul domestique** mais aussi, et pour une part indéterminée, à la **biomasse liquide**, ce qui inclus des matières végétales comme l'**huile de colza** mais aussi des **huiles usagées** et même des **graisses animales** (*source : projet de Centrale du Ricanto : dossier de concertation publique d'avril 2021 pages 54-55*).

Si la solution des huiles végétales comme combustible répond partiellement à la réduction d'émission des gaz à effet de serre, par contre en matière sanitaire, ce soi-disant "biocarburant" émettra davantage d'oxyde d'azote et au moins autant de microparticules que le fioul léger. Nous ne pouvons donc qu'être atterrés par une telle information.

Pour comble, les représentants d'EDF lors de la consultation publique d'avril 2021 sur la future construction de la centrale du RICANTO, ont cru bon de positiver cette possibilité de faire fonctionner cette future centrale à la biomasse liquide -ou biocarburants- en expliquant que ce serait de toutes façons un progrès par rapport à l'utilisation du **fioul lourd** que l'on

subit depuis plus de 30 ans dans l'actuelle centrale du Vazzio (!), ce qui dans le contexte paraît assez provocateur, une pollution en remplaçant une autre !

Par ailleurs, EDF, se plaçant d'ores et déjà dans une perspective sans gaz, ne se prive pas de vanter les "mérites" de la **biomasse** en la faisant rentrer dans la catégorie des **énergies renouvelables** au même titre que l'énergie hydraulique ou le solaire, lui conférant ainsi une "aura vertueuse" aux yeux d'un public non averti, comme si c'était une énergie propre, ce qu'elle n'est décidément pas (*cf Corse-Matin du 13/12/2021*).

La biomasse sert donc de miroir aux alouettes pour enterrer l'idée même du gaz naturel!

Attendons-nous donc prochainement à un coup de force de la part du ministère concerné qui mandatera probablement la *Directrice générale de l'énergie et du climat (DGEC)* pour annoncer que le projet d'alimentation de la Corse en Gaz naturel est définitivement abandonné au profit d'une alimentation des centrales de Corse aux biocarburants.

Cette décision serait un reniement de la parole de l'État et une trahison de la PPE qui avait été adoptée à l'unanimité par les élus de Corse et qui prévoyait la desserte de la Corse en gaz naturel.

Du côté de l'assemblée de Corse c'est toujours silence radio, on avance des revendications sur l'autonomie, les prisonniers politiques, on négocie des millions pour atténuer la dette à la Corsica Ferries, mais pas un mot sur l'appel d'offre concernant l'alimentation de la Corse en gaz naturel.

Il reste que nous ne sommes pas à l'abri d'une prochaine révision de la PPE qui ferait passer le gaz naturel à la trappe comme cela s'est déjà fait récemment pour la centrale du Livarot en Guyane, l'Etat "tordant le bras" aux élus Corse pour qu'ils acceptent ce renoncement.

Chères adhérentes, chers adhérents, nous faisons appel à vous car notre combat n'est pas terminé, nous avons encore besoin de vos cotisations car en dehors des prochaines actions de terrain pour lesquelles nous vous solliciterons à nouveau, **nous nous apprêtons à mener un combat juridique** et pour cela il nous faut renforcer nos moyens financiers.

Je compte donc sur votre fidélité et votre combativité. Nous ne baisserons pas les bras !

Merci par avance!

Le président

Dominique Lanfranchi

\*\*\*\*\*

IMPORTANT - la cotisation 2022 est fixée à 15 €.

Merci de renvoyer le coupon-réponse ci-joint avec votre chèque

\*\*\*\*\*

Suivez l'info en consultant notre site internet :

<https://www.asentinella-2a.fr/actualites-et-actions/>

et/ou notre page Facebook - (attention l'adresse facebook a changé):

<https://www.facebook.com/asentinella/>

\*\*\*\*\*